

# #RELANCEMB

## RETROUVER DES ÉCOLES SÉCURITAIRES



## Systeme de réponse à la pandémie #RelanceMB pour les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année


À partir du jeudi 12 novembre 2020, toute la province du Manitoba est au niveau Critique (rouge) du Système de réponse à la pandémie #RelanceMB.



### Les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année à l'échelle de la province – niveau Restreint (orange)

Toutes les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année sont au niveau Restreint (orange).

- Les écoles doivent assurer au mieux l'éloignement physique de deux mètres et réaménager les salles de classe au besoin. Il est permis de mettre en place des cohortes (dont les bureaux sont à un mètre de distance l'un de l'autre) lorsque l'éloignement physique de deux mètres n'est pas possible. Il faut retirer les meubles en surplus des salles de classe pour créer plus d'espace. Les autres zones dans les écoles doivent être transformées pour faciliter l'éloignement social (p. ex., les salles polyvalentes, les espaces partagés, les aires communes et les bibliothèques).
- Les activités parascolaires et les sports peuvent avoir lieu à l'école si l'espace est disponible et si elles respectent les lignes directrices établies.
- Tous les sports sont suspendus pendant que la communauté/région est au niveau Critique (rouge) et que l'école est au niveau Restreint (orange). Les écoles peuvent continuer à offrir l'éducation physique pourvu que toutes les mesures de santé publique soient respectées, y compris la distanciation physique. De plus, à partir de la 4<sup>e</sup> année, les élèves doivent porter le masque lorsqu'ils sont au gymnase.
- Les enseignants et les employés qui se déplacent d'une cohorte à une autre, y compris les enseignants suppléants, doivent dorénavant porter des masques médicaux, lesquels sont offerts dans toutes les écoles. Les masques jetables envoyés aux écoles sont des masques médicaux. Il n'est pas nécessaire de porter un masque N95.
- Il est interdit de chanter dans une chorale à l'intérieur ou de jouer des instruments à vent.
- Toutes les excursions pédagogiques doivent être suspendues ou annulées.
- Lorsqu'il n'est pas possible d'assurer l'éloignement, l'apprentissage mixte (en classe et en ligne) pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année se poursuivra en maintenant le statu quo.

- 
- Les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année qui ont la capacité de faire l'apprentissage à la maison peuvent le faire pendant que l'école est au niveau restreint (orange).
  - Toutes les autres mesures de santé publique demeurent en vigueur.
  - Le ministère de l'Éducation et la Santé publique continuent à surveiller la situation de très près et aviseront si des mesures additionnelles sont nécessaires.